

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 22

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du 14 avril 2022

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

**Sont présents :** M. PETRY – Mme BOUCHELIGA (sortie lors des votes des points 4 et 5) – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme THIL (arrivée au cours du point 7) – M. KREVI – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – Mme FERRARA – M. DOMB – Mme FARAONE – M. KIEFFER (arrivé au cours du point 1) – Mme JAKUBIAK – M. ZINS – M. ZERKOUNE (arrivé au cours du point 2) – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH – M. FRIDERICH.

**Absents excusés :** M. TUMOLO (qui a donné procuration de vote à Mme BOJOLY) – Mme STAUB (qui a donné procuration de vote à Mme HILLEBRAND) – Mme STOLL (qui a donné procuration de vote à Mme BOUCHELIGA) – Mme THIL (qui a donné procuration de vote à M. SCHMIDT jusqu'au point 6 inclus) – Mme LAGRANGE (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – M. KIEFFER (qui a donné procuration de vote à M. KARST pour le point 0) – M. ADELER (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – Mme RASALA (qui a donné procuration de vote à Mme FILIPPELLI) – M. WILHELM (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC).

**Absent :** M. ZERKOUNE (jusqu'au point 1 inclus).

### Point n° 5 : Subvention au Comité de Pilotage Chapelle au titre de l'année 2022

Monsieur SCHMIDT, rapporteur :

A l'instar des années précédentes, le Comité de Pilotage sollicite une subvention pour le financement d'activités menées au centre social Chapelle en dehors des activités traditionnelles du centre, en collaboration avec les associations utilisatrices.

Il s'agit ainsi de participer financièrement à diverses manifestations culturelles au centre social, à la fête de l'été, aux portes ouvertes du centre social, au marché de Noël et à l'organisation d'un réveillon solidaire du 31 décembre, conformément au planning d'activités annexé à la présente.

Il est sollicité auprès des deux Villes, Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut, une subvention de 2 267 € (2 670 € en 2021) pour le financement de ces actions, subvention consistant au reliquat restant à la charge du Comité de Pilotage après l'estimation des dépenses et recettes de ces activités.

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des commissions "finances" et "affaires sociales", le conseil municipal autorise, à l'unanimité (Mme BOUCHELIGA et sa procuration n'ont pas pris part au vote), le versement d'une subvention de 2 267 € à l'A.S.B.H. pour le financement des activités précitées du Comité de Pilotage de la Chapelle.

Extrait certifié conforme,  
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 19 avril 2022

Le Maire,  
Laurent MULLER



*L. Muller*